

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération
n° 2013.10.188

**Zone industrielle de
NERSAC : vente de
parcelles à RESEAU
FERRE DE FRANCE
dans le cadre de la
réalisation de la Ligne
à Grande Vitesse Sud
Europe Atlantique**

LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**DELIBERATION
N° 2013.10.188**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIERRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : VENTE DE PARCELLES A RESEAU FERRE DE FRANCE
DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE
ATLANTIQUE**

Dans le cadre de la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique et par délibération n°97 du 31 mai 2011, le conseil communautaire a approuvé la cession à RESEAU FERRE de France, de parcelles d'une surface totale de 49 267 m², pour un montant de 407 805,85 € HT.

Par courrier du 30 juillet 2013, RESEAU FERRE de FRANCE sollicite à nouveau le GrandAngoulême dans le cadre d'acquisitions foncières complémentaires.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Identification des parcelles					LIEU-DIT	Surfaces en m ²		
N°plan	Section	N°	Nat	Surface totale (m ²)		Emprise	Reliquat acquis	Reliquat non acquis
1002	AE	247	T	138	Gros Buisson	138		0
1024	AE	534	T	421	Combe du Chêne	86		335
1029	AE	573	BT	11 181	Zone Industrielle	3 101		8 080
1031	AE	552	T	1 993	Zone Industrielle	569		1 424
TOTAUX						3 894		9 839

La surface totale concernée par la cession représente 3 894 m². Elle comprend des terrains situés dans l'emprise de la voie (« emprise »).

La vente des terrains pourrait se faire pour un montant total de 38 676,12 € toutes indemnités comprises et confondues. Le prix se décompose comme suit :

Valeur vénale

Terre	
224 m ² x 0,60 €/m ² =	134,40 €
Sol boisé	
3 101 m ² x 10 €/m ² =	31 010,00 €
Zone UX	
569 m ² x 10 €/m ² =	5 690,00 €
Remploi	1 841,72 €
	<hr/>
TOTAL	38 676,12 €

La valeur d'origine (partage) de ces terrains est de :

- 10 462,58 € pour les parcelles AE573 et AE552 (3 101 m² + 569 m² = 3 670 m²),
 - o La plus value constatée est de (36 700 € - 10 462,58 €), soit 26 237,42 €.
- 0 € pour les parcelles AE247 et AE534 (224m²),
 - o La plus value constatée est de (134,4 € - 0 €), soit 134,40 €.

La plus value globale s'élève à 26 371,82 € non compris le remploi.

Vu l'avis du service France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à RESEAU FERRE DE France (RFF-EPIC) - 92 avenue France - 75013 PARIS, des parcelles susmentionnées, pour une surface totale de 3 894 m², au prix convenu de 38 676,12 € net vendeur, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir dont la promesse unilatérale de vente,

D'AUTORISER RESEAU FERRE DE France à prendre possession desdits biens à compter de la date de signature de la promesse de vente,

DE CONSTATER les sorties d'actif au budget principal et au budget annexe développement économique,

D'IMPUTER les recettes au budget annexe développement économique - article 775.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 23 octobre 2013